

# COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE

Séance du : 26/04/2018

P.V N° : 32

## TRAITEMENT DES AFFAIRES MATCH PLAY OFF CATEGORI ( SENIORS )

### AFFAIRE N° 786 Match ESM / NRSS - Seniors du 20/04/2018 :

#### Joueurs avertis :

- BOULIFA Ishak	ESM	Lic n° 1710745	Jeu dangereux
- ALLILI Brahim	NRSS	Lic n° 1712187	Jeu dangereux
- DEIHMI Hamza	NRSS	Lic n° 1711259	Jeu dangereux
- KARAZI Boubakeur	NRSS	Lic n° 1711255	Jeu dangereux

### AFFAIRE N° 787 Match OSBO / OM - Seniors du 20/04/2018 :

- Vu les pièces versées au dossier ( Feuille de match - Rapport de l'arbitre )
- Vu le rapport du commissaire au match.

#### Joueurs avertis :

- ZAABAT Mohame El Amine	OSBO	Lic n° 1710664	Jeu dangereux
- REZIG Mohamed Laid	OM	Lic n° 1710342	Jeu dangereux
- BENAMOR Yousef	OM	Lic n° 1710348	Jeu dangereux

#### Fait signalé :

Dix mille ( 10.000,00 ) DA d'amende pour le club ( OSBO ) Ouangla pour mauvaise organisation payable dans un délai de 01 mois à compter du 26/04/2018 ( Art n°132.R.C.F.A ).

## CHAMPIONNAT DIVISION REGIONALE UNE GROUPE ( A )

### AFFAIRE N° 788 Match CRBD / ESM - Seniors du 24/03/2018 :

#### Joueur averti :

- BAISSI Ahmed	CRBD	Lic n° 1710611	Anti Jeu
----------------	------	----------------	----------

## REGIONALE DEUX GROUPE ( A )

### AFFAIRE N° 789 Match NRBSK / NRRCH - Seniors du 20/04/2018 :

#### Joueur averti :

- KHOULDI Belkhir	NRBSK	Lic n° 1711868	Anti Jeu
-------------------	-------	----------------	----------

#### Joueurs exclus :

- SAIDAT Soufiane	NRRCH	Lic n° 1710081	Cumul de cartons - 01 match de suspension ferme
(Art n°104.R.C.F.A )			

### AFFAIRE N° 790 Match IRBZ / CRBHM - Seniors du 20/04/2018 :

#### Joueur averti :

- MAARAF Sif Eddine	IRBZ	Lic n° 1710687	Anti Jeu
---------------------	------	----------------	----------

#### Joueur signalé :

- HANOUNA Hichame Lic n° 1711473 du club ( IRBZ ) Zaouia El Abidia - agression sans lésion corporelle envers adversaire en fin de partie - 03 matchs de suspension fermes à compter du 26/04/2018 + 3.000,00 DA d'amende payable dans un délai de 01 mois à compter du 26/04/2018 ( Art n°113.R.C.F.A )

#### Amendes Aux Clubs :

- Dix mille ( 10.000,00 ) DA d'amende pour club ( IRBZ ) Zaouia pour mauvaise organisation payable dans un délai de 01 mois à compter du 26/04/2018 ( Art n°132.R.C.F.A ).

## REGIONALE DEUX GROUPE ( C )

### AFFAIRE N° 791 Match MCL / IRHD - Seniors du 20/04/2018 :

#### Joueurs avertis :

- KOUACEM Abdelghani	MCL	Lic n° 1711072	Anti Jeu
- DEB Naçeur	MCL	Lic n° 1711081	Anti Jeu
- ZAKI Aissa	MCL	Lic n° 1712095	Anti Jeu
- BENTAÏSSA Slimane	IRHD	Lic n° 1710850	Anti Jeu

#### Joueur exclu :

- LOUEIL Hocine	IRHD	Lic n° 1710849	Comportement anti - sportif au milieu de terrain
- 02 matchs de suspension fermes + 3,000.00 DA d'amende payable dans un délai de 01 mois à compter 26/04/2018 ( Art n°112.R.C.F.A ).			

## REPRISE AFFAIRE

ya lieu de bien lire :

## FUTSAL GROUPE ( B )

### AFFAIRE N° 783 PV N° 31 Match MAB / WSMR - Seniors du 31/03/2018 :

- Après lecture des pièces versées au dossier ( Feuille de match - Rapport de l'arbitre ).
- Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 13 mn de jeu de la deuxième mi-temps suite à la sortie de l'ambulance.
- Attendu que suite à cette sortie de l'ambulance l'arbitre met fin à la rencontre.

#### Joueurs avertis :

- JOKHRAB Abdelghafour	WSAR	Lic n° 1712455	Anti Jeu
- KHEDIMOU Daoud	WSAR	Lic n° 1712354	Anti Jeu

#### Joueurs exclus :

- BOUAFIA Yacine	MAB	Lic n° 1712252	Cumul de cartons - 01 match de suspension ferme
(Art n°104.R.C.F.A )			
- DIDARI Abdelmoumen	MAB	Lic n° 1712382	Comportement anti - sportif envers officiel du match ( arbitre directeur ) - 04 de suspension fermes + 10.000,00 DA d'amende Payable dans un délai de 01 mois à compter du 05/04/2018 ( Art n°114.R.C.F.F.S )
- SANDID Mohamed	WSAR	Lic n° 1712234	Cumul de cartons - 01 match de suspension ferme
(Art n°104.R.C.F.A )			

## En application de l'article 21 du règlement du championnat de futsal phase retour la commission décide

- Match perdu par pénalité au club ( MAB ) Ain Bida en attribuer le gain du match au club ( WSAR ) Rouissat qui marque 03 Points et 03 Buts.
- Défalcation de trois ( 03 ) points pour le club ( MAB ) Ain Beida.
- Dix mille ( 10.000,00 ) DA d'amende pour le club ( MAB ) Ain Beida payable dans un délai de 01 mois à compter du 05/04/2018 ( Art n°21.R.C.F.F.S ).

### Le reste sans changement

# R E S E R V E

## AFFAIRE N° 00 Rencontre OSBO / OM - Seniors du 07/04/2018

- Réserves formulée par le club OSBO, sur la participation du joueur **MEDALAL Ahmed Rami** licence n° 1710336 du club OM au motif que le joueur était sous le coup d'une suspension le jour de la rencontre.
  - En la forme recevable,
  - Au fond,
- Attendu que le club OSBO ( Ouargla ) conteste la participation du joueur **MEDALAL Ahmed Rami** licence n° 1710336 pour avoir reçu une sanction de ( 02 ) matchs fermes, objet de l'affaire n° 366 parue au procès verbal n° 14 de la saison en cours.
- Attendu que conformément à l'affaire disciplinaire citée ci-dessus, le joueur **MEDALAL Ahmed Rami** a eu la sanction de 02 matchs fermes, à compter du **12 décembre 2017** au lieu du 18 décembre 2018.
- Attendu que le mis en cause à purger sa sanction en n'ayant pas participé aux rencontres :
  - Rencontre OM / CRBD du 16/12/2017.
  - Rencontre OM / NRBM du 23/12/2017.
- Attendu que le joueur **MEDALAL Ahmed Rami** était en situation régulière le jour de la rencontre ASM / OM du 02/01/2018.

### PAR CES MOTIFS LA COMMISSION DÉCIDE

- Match Homologué en son résultat

Gestionnaire Administratif de la Commission

DRIS El Houari